PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi quinze octobre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZAY se sont réunis à la salle du conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire, conformément aux articles L2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 octobre 2026, par voie électronique.

Conseillers en exercice	15	**Quorum**	8
Présents	Madame MAGNANT Christelle, Monsieur GIRAUDON Olivier, Madame LE GUEN Élodie, Messieurs MORIN Serge, PACAULT Fabrice et DUFOURD Frédéric, Mesdames BERNARD Claudie, PROUTEAU Éva et GUICHARD Sonia		
Absents excusés avec procurations	Madame BILLY Audrey qui a donné procuration à Madame MAGNANT Christelle, Monsieur LEMOINE Charles qui a donné procuration à Monsieur GIRAUDON Olivier et Madame MONTEIL Eva qui a donné procuration à Madame LE GUEN Elodie		
Absente excusée	Madame NAUD Patricia		
Absents non excusés	Messieurs THEUIL Jérémy et DEBOEUF Emmanuel		

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame PROUTEAU Eva est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 septembre 2026 est adopté, à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Remboursement de frais liés au 14 juillet
- Le Pacte fiscal et financier
- Révision de loyer
- Travaux de rénovation énergétique de la salle des loisirs
- Remplacement des points lumineux de la commune
- Tarif des cases de columbarium
- Dispositif Argent de poche 2027
- Contrat de groupe d'assurance des risques statutaires : mandatement pour la participation à la mise en concurrence
- Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- Avis sur TIPER METHANISATION
- Désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales
- Rapports d'activités
- Questions diverses

Remboursement de frais liés au 14 juillet

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de rembourser l'association Les Semelles de LUZAY d'un montant de 150,00 € liés à la location d'un tivoli pour le 14 juillet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser l'association Les Semelles de LUZAY la somme d'un montant de 150,00 €.

Délibération D2026-42

Le Pacte financier et fiscal

Monsieur GIRAUDON Olivier, 1er Adjoint au Maire, explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Thouarsais avait réalisé en 2022 une démarche de mise à jour de son pacte financier et fiscal avec les communes qui le souhaitaient. Cette analyse objective des indicateurs financiers et fiscaux, réalisée par le cabinet Ressources Consultants Finances, sert à expliquer les flux financiers de la Commune sur les années précédentes et à l'avenir, ceci dans le but de fixer un cadre des investissements locaux et d'aligner des choix budgétaires.

La Communauté de Communes du Thouarsais a souhaité proposer, de nouveau, aux communes volontaires une analyse financière complémentaire intégrant une prospective financière. La prestation est de l'ordre de 2 264,40 € TTC par commune, avec une prise en charge financière de 50% pour la Communauté de Communes du Thouarsais, le reste à charge de la Commune est donc de 1 132,20 €.

Une première réunion a été organisée le 7 juillet, la deuxième, le 28 septembre et la troisième le 13 octobre 2026.

Ces réunions servent à présenter à l'ensemble des Communes leurs aspects financiers et fiscaux, sachant qu'il faut prendre conscience que les communes n'ont pas toutes la même configuration (nombre d'habitants, zones industrielles, commerces, budget communal, …).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser l'étude financière du Pacte Financier et Fiscal et participe à hauteur de 1 132,20 €.

Délibération D2026-43

Révision du loyer du fermage 2026

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de statuer sur le montant du fermage 2026 de la Ferme de SAINT-SAUVANT qui se calcule de la façon suivante :

Fermage au 01 septembre 2026 :

9 411,00 € X 127,04/123,06 = 9 715,37 €

Charges :

- Taxe Chambre d'Agriculture :
  506,00 € X 50 % = 253,00 €

- Taxes départementale et intercommunale
  Sur le foncier non bâti :
  1523,00 € + 384,00 € = 1907,00 € X 20 % = 381,40 €

Total des charges = 634,40 €

- Frais de fonctionnement de rôle :
  634,40 € X 8% = 50,75 €

Dégrèvement :

VU l'avis de dégrèvement en date du 23 septembre 2026, d'un montant de 1 006,00 €

Total à payer = 9 394,52 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal statue, à l'unanimité, le montant du fermage 2026 de 9 394,52 €, comme calculé ci-dessus.

Délibération D2026-44

Travaux de rénovation énergétique de la salle des loisirs

Madame Le Maire explique que face à la multiplication des épisodes de fortes chaleur, et conformément aux recommandations de l'État, il paraît nécessaire de doter la salle des Loisirs d'un système de rafraîchissement, afin qu'elle puisse accueillir et protéger les habitants.

Le plan national canicule et les consignes des Préfectures demandent aux Communes d'anticiper les vagues de chaleur, notamment en identifiant des lieux rafraîchissants accessibles à la population. La salle des fêtes climatisée ou rafraîchie peut jouer ce rôle.

L'intérêt de cette installation serait un refuge à la population en cas de canicule pour les personnes âgées, fragiles, isolées, qui sont les premières touchées. Ce serait aussi un lieu utilisable toute l'année y compris l'été, pour les repas, les cérémonies et les associations, sans risque pour les participants et une réponse concrète à des étés de plus en plus chauds, donc un investissement durables et non un confort.

Madame Le Maire propose plusieurs devis des sociétés MARCHAND, MANCEAU et MIGEON ainsi que le plan de financement suivant, en fonction du choix du prestataire par le Conseil Municipal :

Dépenses		Recettes	
Devis MARCHAND	11 795,03 €	Conseil Départemental : Fonds d'Aide Départemental aux Communes	5 897,51 €
		Communauté de Communes du Thouarsais	2 948,00 €
		Autofinancement	2 949,52 €
TOTAL	11 795,03 €	TOTAL	11 795,03 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de réaliser les travaux énergétiques de la Salle des Loisirs, choisit, à la majorité, la société MARCHAND, pour un montant de 11 795,03 € H.T., demande des subventions aux financeurs présentés dans le tableau de financement ci-dessus, précise que le plan de financement sera modulé au fur et à mesure de l'avancée du dossier et dit que Madame Le Maire ou l'adjoint délégué devra rendre compte au prochain conseil municipal, en cas de modification du plan de financement.

Délibération D2026-45

Remplacement des points lumineux de la commune

Madame Le Maire informe que les points lumineux en sodium peuvent être remplacés par des leds et ainsi la Commune pourra économiser sur la consommation de l'éclairage public. Le SIEDS propose de les remplacer pour un montant de 36 432,86 € avec une subvention de leur part de 15 430,98 €. Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de remplacement	36 432,86 €	SIEDS	15 430,98 €
		Conseil Départemental : Fonds d'Aide Départemental aux Communes	6 200,00 €
		Communauté de Communes du Thouarsais	7 400,00 €
		Autofinancement	7 401,88 €
TOTAL	36 432,86 €	TOTAL	36 432,86 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de remplacer les points lumineux des éclairages publics de la Commune, dit que les travaux seront engagés en fonction des résultats du budget 2026 sur le budget 2027, demande des subventions aux financeurs présentés dans le tableau de financement ci-dessus, précise que le plan de financement sera modulé au fur et à mesure de l'avancée du dossier et dit que Madame Le Maire ou l'adjoint délégué devra rendre compte au prochain conseil municipal, en cas de modification du plan de financement.

Délibération D2026-46

Tarif des cases de columbarium

Madame Le Maire informe que le tarif des cases des columbarium n'a pas été délibéré.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal définit, à l'unanimité, la vente des cases de columbarium, à raison de 300 € la case pour 50 ans.

Délibération D2026-47

Dispositif Argent de poche 2027

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le dispositif Argent de poche pour l'année 2027.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'agrément du dispositif Argent de Poche pour l'année 2027.

Délibération D2026-48

Contrat au groupe d'assurance des risques statutaires : mandatement pour la participation à la mise en concurrence

Madame Le Maire expose que la collectivité est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion des Deux-Sèvres. Celui-ci garantie à la collectivité contre les risques financiers découlant des obligations statutaires de l'employeur à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité, de maladies et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat actuel arrive à échéance le 31/12/2027. Compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Elle précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas à la Commune de LUZAY, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) :

  - Décès
  - Congé d'invalidité imputable au service (accidents de service et du trajet et maladies imputables au service)
  - Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée), de disponibilité d'office pour raison de santé et de temps partiel thérapeutique.

- agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou agents non-titulaires de droit public :

  - Accidents du travail et de trajet et maladies professionnelles
  - Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, grave maladie).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

Ces contrats seront d'une durée de 4 ans, à effet du 1er janvier 2028.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite, à l'unanimité, participer à la procédure de mise en concurrence et donne mandat au Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour engager la consultation.

Délibération D2026-49

Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département des Deux-Sèvres a adopté le 26 septembre 2022 le schéma des randonnées qui structure sa politique pour la période 2022-2028 au travers de la gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et de la labellisation d'itinéraires « Randonnées en Deux-Sèvres ».

Par ce label, la collectivité entend apporter une reconnaissance et un soutien aux itinéraires parfaitement entretenus, balisés et sécurisés, alliant mise en valeur des chemins ruraux inscrits au PDIPR et découverte de la diversité des paysages et des patrimoines des Deux-Sèvres.

La labellisation d'un itinéraire implique la mise en place d'un « contrat itinéraire » qui définit les engagements respectifs de toutes les parties concernées par l'itinéraire relatifs à l'entretien, la signalétique et la promotion, …

L'association « Thouars Cyclotourisme », représentée par Monsieur MAZEAUD Stéphane, délégataire du suivi de l'entretien du balisage, propose un itinéraire facile (bleu), nommé « Les 5 Ponts et l'Art Roman », environ 38 km, VTT/Gravel/Équestre. Les communes traversées sont THOUARS/MISSÉ/TAIZÉ-MAULAIS/LUZAY/SAINT-VARENT/LUZAY (retour)/SAINT-JEAN-DE-THOUARS/SAINT-JACQUES-DE-THOUARS/THOUARS.

L'accord de la Commune ne l'engage en rien de supplémentaire et le suivi et l'entretien du balisage est et sera assuré par l'association « Thouars Cyclotourisme ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, le Département pour l'inscription au PDIPR des chemins ruraux listés sur le parcours n°3.

Délibération D2026-50

Avis sur TIPER METHANISATION

Monsieur Olivier GIRAUDON, 1er Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une consultation du public a lieu du 17 août au 17 novembre 2026 inclus, relative à l'autorisation environnementale présentée par la SAS TIPER Méthanisation, concernant la régularisation des activités de méthanisation existantes ainsi qu'à l'extension du site situé dans la zone industrielle du Grand Rosé sur la Commune de LOUZY.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unaniumité, sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS TIPER Méthanisation, concernant la régularisation des activités de méthanisation existantes ainsi qu'à l'extension du site situé dans la zone industrielle du Grand Rosé sur la Commune de LOUZY.

Délibération D2026-51

Désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 17 septembre dernier, la composition de certaines commissions communales a été revue suite au remaniement des membres du Conseil Municipal. Une erreur matérielle s'est glissée pour la Commission de Contrôle des Listes Électorales.

La commission doit se réunir tous les ans et peut ne pas avoir le quorum atteint. Il est rappelé l'importance de cette commission qui est de vérifier le bon déroulement des inscriptions et radiations des électeurs de la Commune sur les listes électorales.

Les membres de la Commission de Contrôle des Listes Électorales sont actuellement : Frédéric DUFOURD, Éva MONTEIL, Florent FOUILLET, Emmanuel DEBOEUF et Patricia NAUD. Il convient donc de remplacer Monsieur Florent FOUILLET.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Madame Sonia GUICHARD en remplacement de Monsieur Florent FOUILLET.

Délibération D2026-52

Rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, sur le prix et la qualité des services de l'assainissement et sur la Communauté de Communes du Thouarsais

Les rapports annuels 2025 du service assainissement collectif, du service assainissement non-collectif, du service déchets ainsi que du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Thouarsais ont été présentés aux élus.

Madame Le Maire explique qu'il y a obligation aux délégataires de service public de produire chaque année avant le 1er octobre, un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service,

Après avoir entendu, le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels 2025 du service assainissement collectif, du service assainissement non-collectif, du service déchets ainsi que du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Thouarsais et dit que les rapports seront mis à disposition auprès du public par son dépôt à l'accueil de la Mairie.

Questions diverses :

1. L'avenir de l'école : « Note de cadrage » : des réunions ont eu lieu le 28 août et le 9 septembre 2026 sur le devenir des écoles de la commune de Plaine et Vallées ainsi que LUZAY correspondant au maillage scolaire. L'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) doit mandater un cabinet pour une étude gratuite sur l'évolution du maillage scolaire.

   Celui-ci disposera ainsi de tous les éléments pour faire une offre méthodologique et financière adaptée au contexte local.

   Le but est d'avoir un panel de scénariis différents au choix pour les Communes participantes qui auront la décision finale.
2. L'école, en lien avec la Communauté de Communes du Thouarsais, souhaite participer au projet « Préparation du jardin potager pédagogique pour l'école ». Les carrés potagers seront mis en place à côté du terrain de tennis.
3. Organisation du 11 novembre : les enfants de l'école de LUZAY liront des poèmes. Un pot sera offert par la Mairie à l'issue de la Cérémonie.
4. Le repas des Ainés aura lieu le 28 novembre 2026 à la salle polyvalente. Les invitations vont être déposées dans les boites aux lettres des luzéens concernés. La mise en place des tables se fera par les élus le vendredi 27 novembre.
5. MA COMMUNE QUI SAUVE :
   Face à la multiplication des crises climatiques, technologiques et sanitaires, la sécurité civile et la résilience opérationnelle sont devenues des priorités majeures au cœur des mandats locaux. C'est dans ce contexte que la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) a lancé l'initiative citoyenne et apolitique **« Ma commune qui sauve – engagée aux côtés de nos pompiers »** et souhaite encourager activement à engager les municipalités dans cette démarche exemplaire et structurante.
   Devenir une **« Commune qui sauve »** se traduit par la signature d'un diplôme d'engagement moral et politique et la mise à disposition du logo national **« Commune qui sauve »**, symbole de votre engagement pour la protection de vos habitants. Ce dispositif repose sur **5 actions concrètes et adaptées aux réalités locales** :

   - **Soutenir le volontariat :** Faciliter la disponibilité des agents municipaux qui sont également sapeurs-pompiers volontaires par le biais de conventions avec le SDIS 79 ;
   - **Développer la culture de la prévention :** Informer activement vos administrés sur les risques locaux via la mise à jour et la diffusion du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
   - **Former aux premiers secours :** Initier les élus, le personnel communal et les citoyens aux Gestes Qui Sauvent (GQS), un levier essentiel pour lequel l'UDSP 79 peut vous accompagner ;

- **Créer une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) :** Mobiliser les citoyens volontaires pour appuyer les services de secours en cas de crise majeure ;
- **Valoriser la solidarité locale :** Soutenir l'amicale des sapeurs-pompiers attachée à votre territoire pour maintenir le lien social et l'esprit d'entraide.

Madame Eva PROUTEAU se propose d'être l'élue référente pour se renseigner auprès de la FNSPF afin de connaître les modalités du dispositif et expliquer au prochain conseil municipal.

6. Retour des réunions par les élus :
    1. Réunion intercommunale sur la mobilité et transition énergétique : le but est de voir avec les différents territoires la position des communes face à ce qui existe en solutions de transport (ce qui était une compétence de la région et qui est maintenant récupérer par la Communauté de Communes du Thouarsais), discuter des projets en cours ou en étude, et émettre des idées ou des besoins sur ce sujet de la mobilité.
    2. Le 2ème point abordé concernant la transition énergétique est de connaitre le positionnement des communes face aux projets « voltaïque-agricoles » : avis « consultatif », avis « conseil et correctif si besoin » ou avis « participatif ».
    3. Sobriété du territoire : Information sur le lancement d'une expérimentation pour développer l'accroissement de la population du thouarsais. La Communauté de Communes du Thouarsais lance un projet qui vise à inviter les habitants à vendre des parcelles d'un terrain inoccupé ou une partie de maison trop grande, afin d'encourager de nouveaux accédants. Le tout est lancé avec une aide pour accompagner les intéressés à visualiser la faisabilité puis de lancer les procédures. Beaucoup de logements sont concernés (« les potentiels ») mais seulement une partie a été visée pour recevoir une information de ce projet via une information distribuée dans les boîtes aux lettres et le site BIMBY BUNTI.
    4. SDACR (Schéma Départemental Analyse et Couverture des Risques) du SDIS 79 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : la réunion d'échange a eu lieu le 28 septembre avec le SDIS79 et Madame La Sous-Préfète. L'objectif est de travailler sur le nouveau Schéma Départemental au 31/03/27 ;

       Les enjeux ont évolué (secours à la personne en hausse (79% de l'activité) -crise du volontariat – risques climatiques – nouvelles technologie (batterie lithium) créant des nouveaux types d'incendie – les risques sociétaux et sociaux (manif) et les crises systémiques (pandémie, cyberattaque, crises énergétiques).

       L'échange porte sur la mise à jour des communes face à tous ces changements en lien avec le dispositif national « ma commune qui sauve ».

7. Il est proposé de créer un comité des fêtes, association de Loi 1901. Le but est de réunir tous les Luzéens qui le souhaitent pour coordonner les activités et festivités en lien avec la Commune, dynamiser Luzay, et renforcer le lien social.
8. Une réflexion a été portée sur les « Mois de sensibilisation »
9. Une demande de l'association « Coup de Choeur » qui est une chorale, recherche une salle pour les répétitions à l'année. Il est demandé de prendre contact avec la responsable pour avoir plus de précisions.
10. Présentation de la Protection Sociale Complémentaire :
    1. L'employeur a l'obligation, depuis le 1er janvier 2026, de proposer à ses employés une mutuelle : MNT avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres. La participation financière de la Commune est de 15 € par mois et par agent ;
    2. Il est proposé aux employés d'une souscription à la prévoyance : au bout de 90 jours d'arrêt sur un an, le salaire de l'agent voit son salaire passer de 90% à 50%. La participation financière de la Commune est de 10 € par mois et par agent ;

3. Il faudra revoir pour le budget 2027 pour une augmentation de la participation financière sur la santé car au 1er janvier 2029, la participation financière de l'employeur sera à hauteur de 50% de la cotisation de base par agent, donc il faut augmenter d'année en année d'ici 2029, afin de ne pas avoir une très hausse augmentation sur l'année 2029.

11. La date du prochain conseil municipal est retenue le 12 novembre 2026 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h55.

11. Signatures

Le Maire,

Christelle MAGNANT

La Secrétaire de séance,

Éva PROUTEAU

Rappel des délibérations prises au cours de la séance
(Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
Délibération D2026-42	Remboursement de frais liés au 14 juillet	7.1
Délibération D2026-43	Pacte financier et fiscal	7.1
Délibération D2026-44	Révision du loyer du fermage 2026	7.1
Délibération D2026-45	Travaux de rénovation énergétique de la salle des loisirs	7.1
Délibération D2026-46	Remplacement des points lumineux de la commune	7.1
Délibération D2026-47	Tarif des cases de columbarium	7.1
Délibération D2026-48	Dispositif Argent de poche 2027	4.2
Délibération D2026-49	Contrat au groupe d'assurance des risques statutaires : mandatement pour la participation à la mise en concurrence	1.3
Délibération D2026-50	Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)	8.3
Délibération D2026-51	Avis sur TIPER METHANISATION	8.8
Délibération D2026-52	Désignation d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales	5.3